

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Mélange
Nom commercial	: Finixa spray anti-gravillon gris 400ml
Code du produit	: TSP 210
Vaporisateur	: Aérosol

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal	: Utilisation industrielle, Utilisation professionnelle, Utilisation par les consommateurs
Utilisation de la substance/mélange	: Pulvérisation en dehors d'installations industrielles Pulvérisation dans des installations industrielles
Fonction ou catégorie d'utilisation	: Revêtements et peintures, solvants, diluants

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Chemical Europe NV
Baarbeek 2
2070 Zwijndrecht
T +32 (0) 3 234 87 80 - F +32 (0) 3 234 87 89
info@chemical.eu

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +32 (0) 3 760 08 09

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aérosol, catégorie 1	H222;H229
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2	H319
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3	H336
Danger par aspiration, catégorie 1	H304
Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 3	H412
Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16	

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS02

GHS07

Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Composants dangereux :

Hydrocarbures, C7-C9, n-alcane, isoalcanes, cycliques; Masse de réaction de l'éthylbenzène et du xylène; Hydrocarbures, C6-C7, n-alcane, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane; butane

Mentions de danger (CLP) :

H222 - Aérosol extrêmement inflammable.
H229 - Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Finixa spray anti-gravillon gris 400ml

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Conseils de prudence (CLP)

: P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 - Tenir hors de portée des enfants.
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251 - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P260 - Ne pas respirer les brouillards, vapeurs, aérosols.
P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.
P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 - Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux.
P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un médecin.
P331 - NE PAS faire vomir.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P403 - Stocker dans un endroit bien ventilé.
P410+P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

Phrases EUH

: EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Réglementation des pays scandinaves

Danemark

Code MAL

: 5-3

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
propane	(N° CAS) 74-98-6 (N° CE) 200-827-9 (N° Index) 601-003-00-5	10 - 25	Flam. Gas 1, H220 Press. Gas
Hydrocarbures, C7-C9, n-alcane, isoalcanes, cycliques	(N° CAS) 68920-06-9 (N° CE) 920-750-0	10 - 25	Flam. Liq. 2, H225 STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411
butanone; éthylméthylcétone	(N° CAS) 78-93-3 (N° CE) 201-159-0 (N° Index) 606-002-00-3	10 - 25	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336
Masse de réaction de l'éthylbenzène et du xylène	(N° CE) 905-588-0	2,5 - 10	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335 STOT RE 2, H373 Asp. Tox. 1, H304
Hydrocarbures, C6-C7, n-alcane, isoalcanes, cycloalcanes, <5% n-hexane	(N° CE) 926-605-8	2,5 - 10	Flam. Liq. 2, H225 STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411
1-méthoxy-2-propanol; éther méthylique de monopropylène glycol	(N° CAS) 107-98-2 (N° CE) 203-539-1 (N° Index) 603-064-00-3	2,5 - 10	Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336
butane	(N° CAS) 106-97-8 (N° CE) 203-448-7 (N° Index) 601-004-00-0	2,5 - 10	Flam. Gas 1, H220 Press. Gas

Finixa spray anti-gravillon gris 400ml

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

isobutane (contenant ≥ 0,1 % butadiène (203-450-8))	(N° CAS) 75-28-5 (N° CE) 200-857-2 (N° Index) 601-004-01-8	1 - 2,5	Flam. Gas 1, H220 Press. Gas Carc. 1A, H350 Muta. 1B, H340
HYDROGENATED TALLOWALKONIUM CHLORIDE	(N° CAS) 61789-72-8 (N° CE) 263-081-3	0,25 - 1	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400
éthanol; alcool éthylique	(N° CAS) 64-17-5 (N° CE) 200-578-6 (N° Index) 603-002-00-5	0,1 - 1	Flam. Liq. 2, H225

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de malaise consulter un médecin.
Premiers soins après contact avec la peau	: Pas d'effet d'irritation.
Premiers soins après contact oculaire	: En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste. Laver à l'eau en écartant les paupières durant plusieurs minutes et consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Eau pulvérisée. Mousse résistant à l'alcool. de la poudre d'extinction. Dioxyde de carbone.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie	: Respirateur agréé.
------------------------------	----------------------

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	: Porter un vêtement de protection approprié.
-------------------	---

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence	: Intervention limitée au personnel qualifié muni des protections appropriées.
----------------------	--

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser à l'égout et dans les rivières. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention	: Veiller à une ventilation adéquate.
Procédés de nettoyage	: Ne pas rincer à l'eau.

6.4. Référence à d'autres rubriques

RUBRIQUE 7. RUBRIQUE 8. RUBRIQUE 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement	: Assurer une ventilation d'air appropriée.
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	: Manipuler et ouvrir les conteneurs avec précaution. Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

Finixa spray anti-gravillon gris 400ml

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Tenir au sec.

Prescriptions particulières concernant l'emballage : Ne pas fermer le récipient hermétiquement aux gaz. Stocker dans un récipient fermé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

éthanol; alcool éthylique (64-17-5)

Belgique - Valeurs Limites d'exposition professionnelle

Nom local	Alcool éthylique # Ethanol
Valeur limite (mg/m ³)	1907 mg/m ³
Valeur seuil (ppm)	1000 ppm
Référence réglementaire	Koninklijk besluit/Arrêté royal 02/09/2018

74-98-6 propane

VME	Valeur à long terme: 1800 mg/m ³ , 1000 ppm
-----	--

78-93-3 butanone

VME	Valeur momentanée: 900 mg/m ³ , 300 ppm Valeur à long terme: 600 mg/m ³ , 200 ppm risque de pénétration percutanée
-----	--

Masse de réaction de l'éthylbenzène et du xylène

VME	Valeur momentanée: 442 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme: 221 mg/m ³ , 50 ppm risque de pénétration percutanée
-----	---

107-98-2 1-méthoxy-2-propanol

VME	Valeur momentanée: 375 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme: 188 mg/m ³ , 50 ppm risque de pénétration percutanée
-----	---

106-97-8 butane (contenant < 0,1 % butadiène (203-450-8))

VME	Valeur à long terme: 1900 mg/m ³ , 800 ppm
-----	---

75-28-5 isobutane (contenant < 0,1 % butadiène (203-450-8))

VME	Valeur à long terme: 2400 mg/m ³ , 1000 ppm
-----	--

64-17-5 éthanol

VME	Valeur momentanée: 9500 mg/m ³ , 5000 ppm Valeur à long terme: 1900 mg/m ³ , 1000 ppm
-----	--

DNEL

68920-06-9 Hydrocarbures, C7-C9, n-alcanes, isoalcanes, cycliques

Oral	DNEL Long term-systemic	699 mg/kg bw/day (Consumer)
Dermique	DNEL Long term-systemic	699 mg/kg bw/day (Consumer)
		773 mg/kg bw/day (Worker)
Inhalatoire	DNEL Long term-systemic	608 mg/m ³ (Consumer)
		2035 mg/m ³ (Worker)

Finixa spray anti-gravillon gris 400ml

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

78-93-3 butanone		
Oral	DNEL Long term-systemic	31 mg/kg bw/day (Consumer)
Dermique	DNEL Long term-systemic	412 mg/kg bw/day (Consumer)
		1161 mg/kg bw/day (Worker)
Inhalatoire	DNEL Long term-systemic	106 mg/m3 (Consumer)
Masse de réaction de l'éthylbenzène et du xylène		
Oral	DNEL Long term-systemic	1,6 mg/kg bw/day (Consumer)
Dermique	DNEL Long term-systemic	108 mg/kg bw/day (Consumer)
		180 mg/kg bw/day (Worker)
Inhalatoire	DNEL Acute-local	289 mg/m3 (Worker)
	DNEL Long term-systemic	14,8 mg/m3 (Consumer)
		77 mg/m3 (Worker)
Hydrocarbures en C6-C7, iso-alcanes, les cycloalcanes max. 5% de n-hexane		
Oral	DNEL Long term-systemic	1301 mg/kg bw/day (Consumer)
Dermique	DNEL Long term-systemic	1377 mg/kg bw/day (Consumer)
Inhalatoire	DNEL Long term-systemic	1131 mg/m3 (Consumer)
		5306 mg/m3 (Worker)
107-98-2 1-méthoxy-2-propanol		
Oral	DNEL Long term-systemic	3,3 mg/kg bw/day (Consumer)
Dermique	DNEL Long term-systemic	18,1 mg/kg bw/day (Consumer)
		50,6 mg/kg bw/day (Worker)
Inhalatoire	DNEL Acute-local	553,5 mg/m3 (Worker)
	DNEL Long term-systemic	43,9 mg/m3 (Consumer)
		369 mg/m3 (Worker)
PNEC		
Masse de réaction de l'éthylbenzène et du xylène		
PNEC Freshwater	0,327 mg/l (Undefined)	
PNEC Marine water	0,327 mg/l (Undefined)	
PNEC Freshwater sediment	12,46 mg/l(dry weight) (Undefined)	
PNEC Soil	2,31 (Undefined)	
PNEC Sewage Treatment Plant	6,58 mg/l (Undefined)	
PNEC Marine water sediment	12,46 mg/l(dry weight) (Undefined)	
107-98-2 1-méthoxy-2-propanol		
PNEC Freshwater	10 mg/l (Undefined)	
PNEC Freshwater sediment	41,6 mg/l(dry weight) (Undefined)	
PNEC Soil	2,47 (Undefined)	

Finixa spray anti-gravillon gris 400ml

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Valeurs limites d'exposition supplémentaires pour les dangers possibles lors du traitement:

110-54-3 n-hexane

VME	Valeur à long terme: 72 mg/m ³ , 20 ppm R2
-----	--

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Wash hands before breaks and after work. Ne pas inhaler le gaz/la vapeur/les aérosols.

Équipement de protection individuelle:

Gants. Lunettes de protection.

Protection des mains:

Gants de protection

Type	Matériau	Perméation	Épaisseur (mm)	Pénétration	Norme
Gants en caoutchouc nitrile	Caoutchouc nitrile (NBR)	5 (> 240 minutes)	>= 0.5		EN ISO 374

Protection oculaire:

Porter des lunettes de sécurité bien fermées. EN 166

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Type	Norme
	EN 13034

Protection des voies respiratoires:

Porter un masque approprié

Appareil	Type de filtre	Condition	Norme
Filtres à gaz	Filtre AX (marron), Protection individuelle spéciale: appareil de protection respiratoire à filtre A/P2 pour vapeurs organiques et poussières nocives	Exposition à court terme	
Appareil de protection respiratoire autonome isolant (SCBA)	Filtre AX (marron), Protection individuelle spéciale: appareil de protection respiratoire à filtre A/P2 pour vapeurs organiques et poussières nocives	Exposition à long terme	
	Type A - Composés organiques à point d'ébullition élevé (>65°C), Type P2	En cas de ventilation insuffisante :	

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Gaz
Apparence	: Aérosol.
Couleur	: Gris(e).
Odeur	: caractéristique.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible

Finixa spray anti-gravillon gris 400ml

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: -44,5 °C
Point d'éclair	: -97 °C
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non auto-inflammable
Pression de vapeur	: 4900 hPa 20°C
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 0,79 g/cm ³ 20°C
Solubilité	: Pratiquement non miscible. Solvant organique:68.9%
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	: 0,7 vol %
Limite supérieure d'explosivité (LSE)	: 20 vol %

9.2. Autres informations

Teneur en COV : 544,2 g/l VOC-CH: 68.89 %

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

68920-06-9 Hydrocarbures, C7-C9, n-alcanes, isoalcanes,cycliques

Oral	LD50	>5000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2800 mg/kg (Rabbit)
Inhalatoire	LC50/ 4 h	>23 mg/l (rat)

Finixa spray anti-gravillon gris 400ml

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

78-93-3 butanone		
Oral	LD50	>2193 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>5000 mg/kg (Rabbit)
		5000 mg/kg (rbt)
Masse de réaction de l'éthylbenzène et du xylène		
Oral	LD50	4300 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	2000 mg/kg (rbt)
Hydrocarbures en C6-C7, iso-alcanes, les cycloalcanes max. 5% de n-hexane		
Oral	LD50	16750 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	3350 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4h	259354 mg/l (rat)
107-98-2 1-méthoxy-2-propanol		
Oral	LD50	4016 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	2000 mg/kg (rbt)
Inhalatoire	LC50/6h	27596 mg/m3 (rat)
Finixa spray anti-gravillon gris 400ml		
Vaporisateur	Aérosol	

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général	: Toxique pour les organismes aquatiques.
Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)	: Non classé
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)	: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité aquatique:	
Hydrocarbures en C6-C7, iso-alcanes, les cycloalcanes max. 5% de n-hexane	
NOELR (72h)	10 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
EL50 (72h)	10-30 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
LL50 (96h)	>13,4 mg/l (Oncorhynchus mykiss (96h))
NOEC (21 days)	0,17 mg/l (Dm)
LOEC (21 days)	0,32 mg/l (Dm)
EC50/48h	3 mg/l (Dm)
78-93-3 butanone	
LC50/96h	2993 mg/l (Pimephales promelas)
EC50/48h	308 mg/l (Dm)
Masse de réaction de l'éthylbenzène et du xylène	
NOEC	1,3 mg/l (Fish)
NOEC (7 day)	0,96 mg/l (Dm)
NOEC (72h)	0,44 mg/l (algae)
NOEC (28 d)	16 mg/l (Bacteria)
LC50/96h	8,9-16,4 mg/l (Pimephales promelas)
EC50/48h	3,2-9,5 mg/l (Dm)
Hydrocarbures en C6-C7, iso-alcanes, les cycloalcanes max. 5% de n-hexane	
NOELR (21d)	3,818 mg/l (Dm)
NOELR (28d)	2,187 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
EL50(48h)	17,06 mg/l (Dm)

Finixa spray anti-gravillon gris 400ml

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

LL50 (96h)	9,776 mg/l (Oncorhynchus mykiss)	
107-98-2 1-méthoxy-2-propanol		
LC50/96h	6812 mg/l (Fish)	
EC50/48h	23300 mg/l (Dm)	

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets)

: Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales. Ne pas éliminer avec les ordures ménagères. Ne pas refouler à l'égout.

Recommandations pour le traitement du produit/emballage

: Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

Code HP

: HP3 - "Inflammable":
— déchet liquide inflammable: déchet liquide ayant un point d'éclair inférieur à 60 °C ou déchet de gazoles, carburants diesel et huiles de chauffage légères dont le point d'éclair est > 55 °C et ≤ 75 °C;
— déchet solide ou liquide pyrophorique inflammable: déchet solide ou liquide qui, même en petites quantités, est susceptible de s'enflammer en moins de cinq minutes lorsqu'il entre en contact avec l'air.
— déchet solide inflammable: déchet solide qui est facilement inflammable, ou qui peut provoquer ou aggraver un incendie en s'enflammant par frottement.
— déchet gazeux inflammable: déchet gazeux inflammable dans l'air à 20 °C et à une pression normale de 101,3 kPa;
— déchet hydroréactif: déchet qui, au contact de l'eau, dégage des gaz inflammables en quantités dangereuses;
— autres déchets inflammables: aérosols inflammables, déchets auto-échauffants inflammables, peroxydes organiques inflammables et déchets autoréactifs inflammables.
HP14 - "Écotoxique": déchet qui présente ou peut présenter des risques immédiats ou différés pour une ou plusieurs composantes de l'environnement.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN
14.1. Numéro ONU			
UN 1950	UN 1950	UN 1950	UN 1950
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU			
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Description document de transport			
UN 1950 , 2.1, (D)	UN 1950 , 2.1	UN 1950 , 2.1	UN 1950 , 2.1
14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
2.1	2.1	2.1	2.1
			
14.4. Groupe d'emballage			
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable

Finixa spray anti-gravillon gris 400ml

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non
---	---	---	---

Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR)	: 5F
Quantités limitées (ADR)	: 1I
Quantités exceptées (ADR)	: E0
Code de restriction en tunnels (ADR)	: D

Transport maritime

Quantités limitées (IMDG)	: 1 L
Quantités exceptées (IMDG)	: E0
N° FS (Feu)	: F-D
N° FS (Déversement)	: S-U
Arrimage et manutention (Code IMDG)	: SW1, SW22
Tri (IMDG)	: SG69

Transport aérien

Aucune donnée disponible

Transport par voie fluviale

Aucune donnée disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au RÈGLEMENT (UE) N° 649/2012 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

Teneur en COV : 544,2 g/l VOC-CH: 68.89 %

15.1.2. Directives nationales

Allemagne

AwSV, référence de l'annexe : Classe de danger pour l'eau (WGK) 2, Significativement dangereux pour l'eau (Classification selon la AwSV, Annexe 1)

12e ordonnance de mise en application de la Loi fédérale allemande sur les contrôles d'immission - 12.BImSchV : Non assujetti au 12ème BImSchV (décret de protection contre les émissions) (Règlement sur les accidents majeurs)

Pays-Bas

Waterbevaarlijkheid : 1 - Enuméré dans la Liste Noire

Saneringsinspanningen : A - In principe niet lozen; zo ja, dan toepassen van beste bestaande technieken

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : HYDROGENATED TALLOWALKONIUM CHLORIDE, éthanol; alcool éthylique sont listés

SZW-lijst van mutagene stoffen : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding : éthanol; alcool éthylique est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid : éthanol; alcool éthylique est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling : éthanol; alcool éthylique est listé

Finixa spray anti-gravillon gris 400ml

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Danemark

Classe de danger d'incendie	: Classe I-1
Unité de stockage	: 1 litre
Remarques concernant la classification	: F+ <Aerosol 1>; Les lignes directrices de gestion des situations d'urgence relatives au stockage des liquides inflammables doivent être suivies
Réglementations nationales danoises	: L'utilisation de ce produit est interdite aux mineurs Les femmes enceintes/allaitantes travaillant avec le produit ne doivent pas entrer en contact direct avec celui-ci Les exigences des Autorités danoises pour l'environnement de travail relatives à l'utilisation de carcinogènes dans le cadre professionnel doivent être respectées lors de l'utilisation et de l'élimination

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Acute Tox. 4 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 4
Acute Tox. 4 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), catégorie 4
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 2
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, catégorie 1
Carc. 1A	Cancérogénicité, catégorie 1A
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Flam. Gas 1	Gaz inflammables, catégorie 1
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, catégorie 3
Muta. 1B	Mutagenicité sur les cellules germinales, catégorie 1B
Press. Gas	Gaz sous pression
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3
H220	Gaz extrêmement inflammable.
H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H229	Réceptacle sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H340	Peut induire des anomalies génétiques.

Finixa spray anti-gravillon gris 400ml

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

H350	Peut provoquer le cancer.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.